



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 17 Mai 2021 DELIBERATION

Rapportrice : Brigitte ROSSI

Secrétaire de séance : M. Jean CONTOU-CARRERE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 28  
Nombre de votant-e-s : 31

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET,  
M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE,  
M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE,  
M. Iñaki ECHANIZ,  
M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO,
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. André LABARTHE.

### **Etaient absent-e-s :**

- M. Patrick MAILLET,
- Mme Céline BODET.

## **6 - TRANSPORT URBAIN – CHALLENGE MOBILITE**

La 10<sup>ème</sup> édition du challenge de la mobilité aura lieu du 7 au 13 juin 2021. Ce challenge, organisé par l'ADEME, a pour objectif d'**encourager les alternatives à l'utilisation individuelle de la voiture** en valorisant le recours au vélo, covoiturage, transports en commun, télétravail, marche, etc.

Sous l'impulsion de la Communauté de Communes du Haut Béarn, il est proposé de valoriser le service de location en libre-service de vélos à assistance électrique situé à la gare d'Oloron Sainte-Marie, en proposant un tarif préférentiel lors de cette semaine.

Actuellement les tarifs appliqués sont :

- Jusqu'à 1h : 1€
- Jusqu'à 12h : 5€
- Jusqu'à 24h : 10 €

Afin d'inciter les déplacements à vélo et faire connaître le service, il est proposé :

- la gratuité du service pour la période allant du lundi 07 juin au dimanche 13, l'inscription et l'utilisation du service demeurant inchangées, notamment la caution fixée à 500 € et la durée de location limitée à 24h.

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 5 mai 2021,

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 17 Mai 2021.

Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 20/05/2021



Le Maire,

Bernard UTHURRY

